



Isabelle Allemand

Village de Saignon dans le Vaucluse.

Un plan en faveur des territoires ruraux mais des inquiétudes qui persistent !

Un an après les Assises des territoires ruraux, les élus restent inquiets sur l'avenir : en dépit du plan de 5 milliards lancé en mai 2010, ils craignent des fermetures de services publics.

Le regain démographique vers les territoires ruraux se confirme. Le monde rural, qui représente 80 % de la superficie de la France, accueille 50 % de la population française, soit plus de 32 millions d'habitants. Entre 1999 et 2006, la population dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants a progressé de 1 % par an.

Ces néoruraux attendent aujourd'hui les mêmes services qu'en ville, à savoir des commerces de proximité, des services publics, des hôpitaux, ... « Leur maintien voire leur développement conditionne l'avenir de ces territoires, même si, en ces temps de restriction budgétaire, certains seraient tentés d'en diminuer l'envergure ou la qualité » s'alarme Vanik Berberian, Président de l'association des maires ruraux de France. De nombreux élus sont ainsi inquiets de la disparition progressive des services publics, du recul des implantations territoriales de

l'Etat et des conséquences de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). « La République semble abandonner des millions de citoyens ruraux, privés de services publics de base ; la RGPP fait les dégâts que l'on connaît, avec sa logique comptable à court terme », souligne Didier Guillaume, sénateur de la Drôme. Il demande que l'Etat se « réengage au côté des collectivités territoriales, accompagne la mutation du monde

rural et lui garantisse les fondamentaux d'un développement équilibré ».

Un bilan mitigé des assises des territoires ruraux

En mai 2010, dans la foulée des Assises des territoires ruraux, un plan de 5 milliards

CONFORTER LE RÔLE DE LA GARE COMME UN ESPACE CITOYEN AU CŒUR DE LA VILLE

Tel est l'objectif du groupe de travail installé le 9 février par Jacques Pélissard, Président de l'Association des maires de France, et Sophie Boissard, directrice générale de Gares et Connexions, cinquième branche de la SNCF, chargée de rénover et de développer les 3 000 gares ferroviaires du réseau. Ce groupe va travailler à favoriser les partenariats concrets entre des villes volontaires et Gares et Connexions pour valoriser les espaces bâtis ou non bâtis des gares et leurs emprises, développer l'intermodalité et assurer la présence de services et de commerces. D'ici fin 2011, une charte pédagogique devrait présenter les outils financiers et juridiques pour faciliter le développement des gares en milieu urbain, périurbain et rural pour qu'elles soient de vrais lieux de vie au sein de la commune.

UN NOUVEAU CONTRAT DE PRÉSENCE POSTALE

Un nouveau contrat de présence postale vient d'être conclu, pour la période 2011-2013, entre l'Etat, La Poste et l'Association des maires de France. Ce contrat fixe, pour une durée de 3 ans, les responsabilités et obligations de La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. L'objectif est de maintenir la qualité et la densité du maillage postal, en finançant trois types de projet : la modernisation des bureaux de poste, la transformation du bureau en agence postale communale ou intercommunale et la transformation du bureau en relais poste commerçant, installé chez un artisan ou un commerçant. Toutefois, avant toute transformation, La Poste devra dorénavant obtenir l'accord du maire, basé sur un « diagnostic partagé », incluant entre autres une analyse de la cohérence postale à l'échelle intercommunale. Par ailleurs, dans les zones prioritaires, et notamment les communes rurales et les zones de revitalisation rurale, toute modification de l'amplitude horaire d'un bureau postal devra faire l'objet d'une concertation avec le maire de la commune concernée. En outre, elle ne pourra jamais descendre en dessous de 12 heures par semaine.

Le total des bureaux postaux et de ses variantes devront atteindre au moins 17 000 points de contact afin qu'au moins 90 % de la population d'un département se trouvent à moins de 5 kilomètres et moins de vingt minutes en trajet automobile d'un point de contact postal.

d'euros en faveur des territoires ruraux a été lancé. Ce plan prévoit une quarantaine de mesures en faveur des services au public, de la santé, du développement économique, des transports... Certaines ont déjà été engagées. Un accord a été signé avec onze opérateurs de services publics (EDF, GDF Suez, la Poste, la SNCF, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la CNAF, la MSA, la CNAV), destiné à accroître l'offre de service dans des lieux d'accueil uniques. Le dispositif est en cours d'expérimentation dans 23 départements. Si cet essai est concluant, la possibilité de le généraliser à l'ensemble des départements pourra être étudiée. Concernant le domaine de la santé, une circulaire

de juillet 2010 précise les conditions d'installation de 250 maisons de santé entre 2010 et 2013. D'autre part, 400 bourses seront octroyées pour l'année universitaire 2010-2011 pour les étudiants qui s'engagent à exercer en milieu rural. Autre mesure, les dispositifs fiscaux en zone de revitalisation rurale seront prorogés et étendus aux transmissions et reprises d'entreprise. Enfin, 115 nouveaux pôles d'excellence rurale, qui devraient permettre de créer 2 000 emplois, ont été sélectionnés et 42 grappes d'entreprises labellisées.

Mais ce plan n'a toutefois pas réussi à faire taire les inquiétudes. « Les Assises des territoires ruraux ont démontré le fort besoin de



Isabelle Allemand

Vanik Berberian, Président de l'Association des Maires Ruraux de France.

services publics. Le fret ferroviaire est délaissé au nom de l'impératif économique, mais au détriment des PME. Le schéma national des infrastructures inquiète, qui appelle une nouvelle fois au cofinancement des collectivités territoriales. Comment accueillir les populations attirées par la ruralité si les services publics disparaissent ? », a ainsi questionné Gérard Le Cam, sénateur des Côtes-d'Armor.

Un développement compromis ?

« La RGPP dicte sa loi à la carte hospitalière, à la carte scolaire, à la carte judiciaire. Il faut aujourd'hui se battre pour conserver les services de proximité, alors qu'il faudrait les moderniser », a affirmé Robert Tropeano, sénateur de l'Hérault. « Plusieurs opérateurs publics ou privés avancent l'argument de la mutualisation pour en réalité, opérer une concentration des niveaux d'organisation de ces mêmes services. Et comme toujours, c'est l'échelon local de proximité qui fait les frais, alors que les services sont concentrés dans le pôle urbain de la strate supérieure » regrette Vanik Berberian.

Les collectivités locales se sentent un peu seules à aider les acteurs privés : une accélération de l'action de l'Etat en zone rurale est attendue. ■

Isabelle Allemand



Libre de droit

Le Numérique, facteur clé du développement économique des territoires ruraux

RuraliTIC, le forum national des technologies de l'information pour les territoires, est devenu en 5 ans le rendez-vous incontournable des élus, cadres, agents territoriaux et experts pour échanger sur les pratiques numériques innovantes dans les territoires.

Deux jours au cœur de l'Auvergne pour faire le point sur les meilleures solutions numériques au service du développement des territoires ruraux... Tel est le programme de rencontres de proximité lancé par RuraliTIC, les 30 et 31 août derniers à Aurillac, pour découvrir les solutions numériques déployées sur les territoires et piloter au mieux leur modernisation. L'édition 2010 de l'évènement a rassemblé quelque 700 participants venus débattre et témoigner sur les enjeux des technologies de l'information dans le monde rural. Pour ce forum, quatre priorités essentielles ont été fixées : éducation et politique des savoirs, développement économique des territoires, respect de l'environnement par les TIC¹, e-démocratie et réseaux sociaux.



Lutter contre la fracture territoriale

Dans un contexte de réforme de la loi sur les collectivités locales, les tables rondes thématiques et les sessions pratiques ont pu mettre en évidence la nécessité d'harmoniser l'usage du numérique. Dans une perspective d'égalité territoriale, les collectivités devraient donc s'engager dans des partenariats avec les opérateurs et soutenir les dynamiques d'initiatives rurales pour renforcer l'attractivité des territoires.

(Re)vitalisation des campagnes

A l'issue de ces journées, il en ressort que les NTIC sont aujourd'hui bien présentes dans le monde rural et qu'elles ont un

impact sur l'évolution de la profession agricole. Celles-ci interviennent dans la gestion quotidienne de l'exploitation agricole (dématérialisation des procédures administratives), dans la conquête de nouveaux marchés et la commercialisation de produits agricoles, et dans le niveau de compétences des métiers de l'agriculture (formation à distance). ■

Cynthia Kari

¹ TIC / NTIC : Technologies de l'Information et de la Communication / Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

INFOS PRATIQUES

RuraliTIC - Edition 2011

31 août et 1^{er} septembre 2011
Centre de Congrès d'Aurillac
www.ruralitic.org

« AGRINAUTES, ÊTES-VOUS INNOVATEURS ? »

Principaux enseignements d'une enquête réalisée par NTIC AGRICONSEIL :

- Les exploitations des Agrinautes sont plus grandes (128 ha) que la moyenne nationale des exploitations professionnelles et sont représentatives des différents systèmes de production de l'agriculture française ;
- Les Agrinautes sont plutôt jeunes (moyenne de 42 ans) avec un niveau d'études assez élevé (53 % au-dessus du BAC et 11 % à BAC + 5), largement au-dessus de la moyenne nationale ;
- 37 % des répondants ont des responsabilités professionnelles et des fonctions électives ;
- 97 % considèrent Internet comme un plus pour l'activité agricole et 94 % estiment qu'Internet fait gagner du temps ;
- 86 % d'entre eux utilisent des informations et des services qu'ils n'utilisaient pas avant ;
- Ils ne jugent pas les nouvelles technologies comme un gadget ;
- 70 % pensent que les NTIC sont indispensables pour s'adapter aux nouvelles contraintes du métier d'agriculteur.

Source : NTIC Conseil (2008)

La santé revient à la campagne

Ouverte en 2009, la maison de santé pluridisciplinaire de Castelnaud-Magnoac dans les Hautes-Pyrénées comble en partie un déficit de l'offre de soins sur le territoire et contribue à l'attractivité de son territoire.

En 2005, les cantons de Trie-sur-Baïse et de Castelnaud-Magnoac sont classés « zone déficitaire » en offre de soins avec, en outre, un important départ à la retraite des praticiens prévu dès 2012. Parallèlement, une reprise démographique et un rajeunissement de la population sont observés sur l'ensemble du pays. Face à ce constat, Bernard Verdier, président du pays des Coteaux et maire de Castelnaud-Magnoac, lance en 2005 un projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) et décide de fournir le terrain à la communauté de communes du Magnoac qui devient le maître d'ouvrage du projet. Inaugurée le 25 juin dernier par Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, la maison de santé abrite trois cabinets médicaux, deux cabinets dentaires, un cabinet infirmier, le service de soins infirmiers à domicile, l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) et le CLIC pour personnes de plus de 60 ans. En outre, dans un bâtiment adjacent, se trouvent le groupe vétérinaire et sa clinique.

Une offre de soins qui contribue à l'attractivité territoriale

Ouverte de huit heures à vingt heures, la MSP propose une offre de soins étendue contribuant ainsi au maintien de la population locale, des professionnels de santé, et donc à l'attractivité des territoires. Bernard Verdier insiste sur l'importance d'une vision territoriale pour que le projet soit une réussite. « Il est indispensable de penser à un aménagement global du territoire et de développer toute une batterie de services à la population, qu'il s'agisse de l'offre culturelle, de la vie associative, des activités sportives ou d'équipements intégrant la question de la petite enfance... ». Pour un coût global de 2,5 millions d'euros,



Michel Mercier (à gauche) et Bernard Verdier (à droite), le jour de l'inauguration de la maison de santé.

la MSP a bénéficié de 70 % d'aides extérieures venant de l'Etat (via le PER), de la Région et du Département. Quant aux 30 % restants, l'intercommunalité a eu recours à un emprunt global.

Un travail en concertation étroite

Dès le début du projet, les professionnels de santé de la MSP ont été associés à l'aménagement du bâtiment pour décider de l'occupation des volumes, de la disposition des outils de travail... L'intercommunalité n'est intervenue que pour veiller à ce que l'esprit de mutualisation des moyens soit respecté, en encourageant par exemple la réalisation d'une salle d'attente commune. Cette appropriation des locaux par les futurs occupants a demandé deux ans de travail. Selon Bernard Verdier, maire de Castelnaud-Magnoac, elle a été la condition de la réussite du projet. « Les collectivités peuvent être à l'origine du projet d'une maison de santé et associer dès le départ tous les professionnels. On évite ainsi les coquilles vides car

la démarche est partagée et que l'on a su créer ensemble les conditions d'attractivité nécessaires en offrant, à la population comme aux professionnels, l'offre la plus complète possible de toutes les compétences en matière de santé ».

Bientôt la télémédecine

Pour préparer l'avenir en partenariat avec les hôpitaux de proximité, la communauté de communes prévoit de mettre en place un service de télémédecine. Grâce à l'Internet haut débit, il sera possible de réaliser un diagnostic partagé entre un professeur hospitalier et un médecin de la MSP par exemple. Pour Bernard Verdier, le regroupement des professionnels de santé contribue à créer de bonnes conditions de travail. « Les praticiens ne seront plus isolés comme ils ont pu l'être auparavant. Aujourd'hui, les professionnels de santé veulent travailler sur des sites de regroupement. Les premières maisons de santé prouvent qu'elles sont l'outil de demain. » ■

Isabelle Allemand

Le village de campagne revit

A Saint-Delmas-le-Selvage, dans les Alpes-Maritimes, commerces et services publics ont fait leur réapparition dans le village. Un succès dû à la politique menée par la municipalité.



Situé à 1 500 m d'altitude et 100 km de la Méditerranée dans le Parc du Mercantour, Saint-Delmas-le-Selvage est un village qui, il y a 15 ans, ne comptait plus ni commerce ni service public. Mais, pour les 140 habitants à l'année ce n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Une agence postale : une première !

Depuis lors, une épicerie et deux restaurants ont en effet ouvert leurs portes. Des installations qui valident les choix faits par la municipalité. « Mettre un gérant dans un commerce appartenant à la commune n'est pas évident. Je juge qu'il est préférable de convaincre des gens de venir et surtout de leur donner le moyen de vivre. Pour cela, nous nous sommes attachés à mettre en place des conditions leur permettant d'avoir une clientèle suffisante »,

déclare Jean-Pierre Issautier, le maire, par ailleurs berger.

Pour cette raison, à la fin des années 90, la municipalité a créé un sentier d'interprétation ainsi qu'un centre de ski nordique avec 40 km de pistes gratuites damées et balisées. Elle a aussi équipé des cascades de glace et des sites d'escalade. De ce fait, la population du village monte à 400 personnes en été et pendant la saison des sports d'hiver. « Ces investissements n'ont toutefois été possibles que parce que nous avons réussi à nous greffer sur le plan de restructuration de la station voisine d'Auron et ainsi bénéficier d'aides ». Par ailleurs, il y a 8 ans, dans le cadre d'une communauté de communes, il a également été construit dans le centre du village une Maison du Haut Pays. Ouverte 5 jours sur 7 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou 18 h, elle héberge l'office de tourisme, un petit espace d'exposition et une bibliothèque gérée en partenariat avec le Conseil

Général qui tous les trois mois envoie un bibliobus renouveler le fond.

Depuis le début 2009, ce bâtiment abrite en outre une agence postale, la première de l'histoire du village. Elle est le fruit d'une convention passée entre l'EPIC gérant l'office de tourisme du village et la Poste qui verse tous les mois un montant défini en fonction des horaires d'ouverture. Marie Renard, l'employée de l'office de tourisme assure donc désormais à la fois l'information des vacanciers et diverses tâches postales : retraits et dépôts sur compte limités à 300 € par semaine, dépôts de chèques, garde et remise des colis et des recommandés. « C'est un peu tendu au cœur de l'été et parfois en hiver car je m'occupe aussi du standard, mais globalement les deux fonctions sont aisément cumulables et la population est enchantée, en particulier les personnes âgées ». ■

*Texte et photo
Thierry Joly*

Quand le maire se fait pompiste

Face à la fermeture des stations-service sur leur territoire, certaines communes décident d'ouvrir leur propre pompe à essence, ne trouvant pas d'autre solution pour éviter des dizaines de kilomètres aux habitants.

L'histoire est souvent la même : le dernier pompiste part à la retraite et n'est pas remplacé, puisque la station-service ne fait de toute façon plus le poids face aux grandes surfaces. Les habitants doivent alors faire de longs et coûteux kilomètres pour remplir leur réservoir, contrainte minimale pour ceux qui vont tous les jours travailler « à la ville », mais qui handicape notamment les agriculteurs. Plusieurs villages ont décidé de prendre le relais et d'installer des stations-service communales, ce qui est possible en l'absence de concurrence avec le privé.

« Ce n'est pas un service public au sens propre, mais c'est un service au public essentiel en milieu rural », insiste Pierre Martinez, maire de Leyme (1 300 habitants, dans le Lot). Chez lui, les deux sta-

tions ont fermé au lendemain du choc pétrolier de 1974. « La demande est devenue trop importante ces dernières années pour que l'on continue à aller chercher la première pompe à 4,5 km, explique le maire. C'était un vrai handicap pour l'installation de nouveaux arrivants et le maintien de l'activité. »

La précision des 4,5 km est importante, car en dessous de 5 km, le Comité professionnel de la distribution de carburants (CPDC) n'octroie pas d'aides, et, par un malheureux effet domino, les Conseils Général et Régional ne suivent pas. Leyme s'est autofinancé un automate de 150 000 euros, ouvert 7j/7, 24h/24. Depuis un an, il voit passer 50 véhicules chaque jour, soit 1 300 litres de carburant, acheté par le biais d'un appel d'offres puisque la commune a choisi la gestion

directe. « Le but n'est pas tant de proposer des prix très compétitifs que d'offrir un service, qui se paye forcément un peu plus cher compte tenu de nos contraintes », explique Pierre Martinez.

Des stations de service public

Sur le plateau de Millevaches, les 8 300 habitants de la communauté de communes Bourganeuf-Royère-de-Vassivière devaient rouler, depuis 2003, au moins une quinzaine de kilomètres pour faire le plein. L'intercommunalité a joué sa carte de compétence économique en matière de maintien des activités de première nécessité et a investi 230 000 euros pour une station double piste, dont une accessible aux poids lourds et engins agricoles, dont 65 % ont été financés par l'État, le Conseil Général et le CPDC. Chaque année, 300 000 litres sont vendus, dans cette région de tourisme vert.

En la matière, l'Aveyronnaise Coupiac (630 habitants) est pionnière. « Cela n'existait nulle part, mais c'était presque une question de survie pour le village, raconte le maire Jean-Marie Sirgue. Pas de repreneur privé pour la pompe qui venait de fermer, la plus proche était à 20 km, alors que nous avions tous les autres commerces sur la commune. » Face à la complexité de la comptabilité publique, les élus créent une association à but non lucratif pour gérer l'approvisionnement. Un agent municipal s'occupe de la gestion quotidienne. « On a voulu maintenir un service manuel un matin par semaine, précise le maire, où l'on peut payer en liquide ou par chèque, notamment pour les personnes âgées. Ici, on assume notre rôle de service public. » ■

*Texte et photo
Elodie Touret*



Le petit village de Coupiac a ouvert sa propre station-service il y a 20 ans.

■ Hautes-Alpes

Des jeux pour petits et grands

L'an dernier, des mamans du village de Ventavon (05) ont joint à la bibliothèque une ludothèque. Un samedi après-midi par mois est dédié aux jeux. Et les participants en redemandent...



Photos : © Alexie Valois

« Quand mes enfants étaient petits, je les emmenais emprunter des jeux à la ludothèque de Gap », se souvient Marie-Catherine Buffet. Avoir un tel service au sein même du village, c'est mieux. Deux mamans de Ventavon, Hilde Herteleer et Colette Figueroa, ont monté ce projet soutenu par Marie-Catherine Buffet et Corinne Gontard qui anime la bibliothèque.

« Au début, chacune a rassemblé des jeux de chez elle. L'association Ludambule* nous en a prêtés. Puis, la mairie a alloué 800 euros pour des acquisitions. Nous sommes allées à Gap, chez un spécialiste des jeux de société. Cette année, le même budget nous permettra d'acheter d'autres jouets, mais aussi des tables et des chaises pour les tout-petits », explique Corinne Gontard.

Secrétaire de mairie l'après-midi, elle tient, le matin, l'agence postale de Ventavon, commune située entre Sisteron et Gap. Il y a 14 ans, elle a pris en charge le dépôt de livres de façon bénévole et a soutenu l'aménagement d'une vraie bibliothèque municipale. « Il est important, même dans un petit village de 560 habitants, de rendre ce service à la population. La bibliothèque est un lieu de connaissance et de rencontre », assure-

t-elle. « Le projet de ludothèque permettait d'élargir l'ouverture culturelle, éducative et sociale. » ajoute Marie-Catherine Buffet.

Les adultes se piquent au jeu

Les Ventavonais sont surpris : « ludothèque », c'est quoi ça ? « Le nom est assez peu connu. » reconnaît Corinne Gontard. « Un samedi après-midi par mois, au-dessus de l'auberge du Prieuré, nous invitons les enfants et leurs parents à venir jouer avec nous, et à découvrir de nouveaux jeux. Notre fonds en comporte une centaine, nous pouvons les prêter aux familles », ajoute-t-elle. En juin dernier, pour la kermesse de Ventavon, des tables et des jeux sont installés sur la place du village. Ils attirent la curiosité des enfants et des parents.

Au cours de l'année, le nombre d'enfants fréquentant la ludothèque augmente.

Les adultes aussi se piquent au jeu ! Ils découvrent les nombreux bénéfices du partage ludique. En prenant le temps de jouer, on s'amuse, on s'évade, on se découvre des capacités de stratégie et d'entraide. On peut s'autoriser à se confronter sans conséquences. Le jeu est un catalyseur de relations, de lien intergénérationnel. Il crée une dynamique entre les personnes qui peut perdurer dans la vie quotidienne. La ludothèque a donc étoffé sa gamme de jeux et va organiser, cette année, spécialement pour les adultes, des soirées le vendredi. ■

Alexie Valois

* Ludambule, association créée par Dominique Dumeste, est une ludothèque itinérante des Hautes-Alpes : <http://ludambule-animation.blogspot.com>

1 175 LUDOTHÈQUES EN FRANCE

Les ludothèques sont associatives, municipales, ou créées par une communauté de communes, un département. « Nous constatons une nette progression du nombre de ludothèques en milieu rural », souligne Sophie Castelneau de l'Association des Ludothèques Françaises. Vous trouverez sur le site <http://www.alf-ludotheques.org> les ludothèques classées par département, et des conseils pour monter votre propre structure.

Foyers ruraux : un souffle nouveau

Dans le Vaucluse, les habitants de Séguret ont rebaptisé leur foyer rural « Les agités du local ». Une fine équipe organise au village des activités à l'année et des événements culturels osés.

Une page myspace, un entonnoir pour logo, des manifestations qui bousculent les repères habituels, un brin de folie souffle depuis quelques années sur le village de Séguret. Son foyer rural, créé dans les années 1970, comprend une centaine d'adhérents sur les 900 habitants du village. « Il y a deux ans, nous avons eu envie de renouveau, de proposer des activités plus atypiques que les lotos... » explique Marie David, l'ancienne présidente des *Agités du local*.

A Séguret, on peut suivre des cours de guitare, de théâtre, de yoga, de stretching. On peut participer à des randonnées, à des causeries peinture animées un dimanche par mois par le peintre de Séguret, Lucien Granier. « Il est important de créer une dynamique de proximité entre les habitants, de leur proposer des activités sans qu'ils aient à prendre leur voiture pour aller jusqu'à Vaison-la-Romaine » précise Benoît Gourlia qui a repris cette année la présidence. « L'identité de Séguret passe par les échanges entre ses habitants, le partage d'activités ouvertes à tous, à moins de 5 min de chez eux. »

Refaire le monde pour rire

Les Agités du local font partie du Mouvement Rural Vaclusien, plutôt jeune et dynamique. Aux activités annuelles, s'ajoutent des événements qui ponctuent l'année. Depuis 1988, le dernier week-end de mars, les Parolivores se réunissent à Séguret. Les spectateurs font eux-mêmes le spectacle « Pour chanter, rire, pleurer, lire, déclamer, sketcher, simplement écouter, boire un verre ou ne rien faire du tout » précise le programme. Refaire le monde pour de rire ou pour de vrai, partager une bonne soirée avec trois fois rien - un peu sur le principe des veillées d'autrefois - ce rendez-



vous annuel a fait des émules dans d'autres villages du département.

Chaque manifestation est prise en charge par une personne du foyer. Mi-février, Isabelle Géraud, qui aime et pratique le théâtre, a programmé à Séguret une représentation de « Madame Marguerite », une adaptation du texte de Roberto Athayde par Jean-Loup Dabadie, interprétée par Patricia Giannico du Théâtre de la Haute Ville. L'étonnante histoire de cette maîtresse d'école qui « fait rire et aide à faire grandir » a beaucoup plu. Les agités organisent aussi des concerts, une nuit des courts-métrages, un festival Après les vendanges... qui attirent les habitants d'alentour. ■

Alexie Valois

<http://www.myspace.com/lesagitesdulocal>

65 ANS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Créée en 1946, la Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) a pour racines les foyers paysans et le Front populaire. Son fondateur est François Tanguy-Prigent, jeune paysan du Finistère devenu député en 1936 puis ministre de l'agriculture et du ravitaillement à la Libération. Aujourd'hui, le Mouvement rural regroupe plus de 2 700 foyers ruraux et associations, quelque 200 000 adhérents et bénévoles. Par leurs actions culturelles et sportives fédératives, accessibles à tous, ces associations encouragent le lien social et favorisent des projets où les jeunes ne sont pas juste des consommateurs, mais bien les acteurs de leur vie rurale.

<http://www.mouvement-rural.org>

■ Fabien Bazin

La campagne, une terre d'avenir

Maire de Lormes, une petite commune rurale de 1 500 habitants, au cœur du Morvan, Fabien Bazin, se bat pour faire vivre les campagnes. Il est à l'origine du « bouclier rural », une idée qu'il a conçue avec une équipe de jeunes élus socialistes. A l'origine d'un projet de loi, qui a été discuté le 24 mars.

L'Information Agricole – D'où est venue l'idée de « bouclier rural » ?

Fabien Bazin ■ Nous sommes partis de deux constats de départ. Le premier, c'est que nous sommes, en tant qu'élus locaux, confrontés, dans notre travail quotidien, à des difficultés de plus en plus grandes pour lesquelles nous nous sentons complètement abandonnés par l'Etat. Le gouvernement ne répond plus sur des questions d'aménagement du territoire. Il nous fallait réfléchir à ce que nous voulions pour la ruralité, il y avait quelque chose à trouver, à imaginer. Le second constat provient d'une étude de l'INSEE, qui montre que nous sommes passés de l'exode rural à l'exode urbain. Les communes rurales regagnent des habitants et la campagne attire à nouveau. Entre 8 et 10 millions de citadins ont une envie de campagne.

I. A. – Comment est structurée votre proposition ?

F. B. ■ Nous avons quatre grands chapitres. Le premier concerne la question des services publics, pour l'école et la santé. Il faut un temps d'accès maximum à ces services, notamment pour les services d'urgence, les maternités et pour l'école. Nous avons identifié, que nul enfant ne devait être éloigné de plus de 20 minutes d'une école maternelle ou primaire, et 30 minutes, pour un collègue. Nous luttons contre la RGPP (réduction générale des politiques publiques). Nous posons le principe que dans les zones « sur-dotées » en médecins, comme la Côte-d'Azur, il ne faut plus installer de médecins généralistes. Pour revitaliser les campagnes, les services publics sont essentiels !



DR

I. A. – Comment abordez-vous l'aspect économique ?

F. B. ■ C'est justement notre second chapitre. Qui concerne le commerce, l'artisanat et les PME. Il faut accompagner les structures qui font vivre le territoire depuis des années. Nous proposons une convention entre l'Etat et les commerçants, avec la mise en place de contrats pour soutenir ceux qui « tiennent la baraque » depuis des années ! Il faut fibrer l'ensemble du pays, et garantir l'accès au très haut débit. Que ce soit partout et pour tous. Nous pensons qu'avec le développement du télétravail qui concernera 20 % des salariés Français dans 15 ans, il est indispensable de développer la fibre optique.

I. A. – Vous proposez aussi plus de transparence avec les banques ?

F. B. ■ Effectivement, c'est notre troisième point, à la frontière entre l'économique et la vie des ruraux. Nous suggérons un nouveau partenariat avec les banques, avec une loi sur le réinvestissement du crédit. Nous partons du constat que les banques collectent beaucoup mais ne réinvestissent pas en conséquence. Nous proposons qu'il y ait davantage de transparence, et que les banques subventionnent les associations d'intérêt général, comme les centres sociaux ou les comités de territoire et soutiennent réellement le commerce local. Là, il s'agit d'une vraie pépite !

I. A. – Vous prônez aussi la co-décision entre l'élu et le citoyen ?

F. B. ■ Notre dernière proposition concerne les relations entre l'élu et le citoyen. Nous suggérons de dépasser les simples réunions de quartier et d'impliquer réellement le citoyen dans des décisions concernant aussi bien le choix de travaux, que le nom d'une école... En bref, assurer la co-décision et la co-production des choix de politiques publiques ! Nous proposons un autre modèle et voulons montrer que la ruralité est moderne ! Il suffit d'ailleurs de voir comment les agriculteurs, acteurs essentiels de la ruralité, sont souvent à la pointe de l'innovation, alors que le gouvernement les a lâchés ! Les campagnes sont un lieu d'échange, de décisions et de rencontres. La campagne n'est plus ringarde ! C'est une terre d'avenir !

**Propos recueillis
par Claire Nioncel**

■ Mellé, Bretagne

Petit village exemplaire

Pour lutter contre la désertification des territoires ruraux, la petite commune de Mellé, dans le pays de Fougère, avec 680 habitants mène depuis plusieurs années, de nombreuses actions pour améliorer le bien-être de ses habitants, l'attractivité économique de son territoire et la valorisation de son patrimoine naturel.

Pour structurer son action et garantir le dynamisme de la commune, les élus se sont engagés en 2006 dans un Agenda 21. Cette démarche a été labellisée par l'Etat.

Engagé depuis plus de 30 ans

Depuis plus de 30 ans, la municipalité s'est investie dans le développement durable avant même de savoir qu'elle s'inscrivait dans cette démarche. Dès 1976, un groupe d'agriculteurs en lien avec la commune met en place une première opération de reboisement qui se traduit aujourd'hui par 70 000 arbres replantés et la mise en place d'une filière bois énergie. En 1989, suite au déclin démographique et économique du territoire, la nouvelle municipalité fait le pari d'une politique de développement local par la mise en valeur de son patrimoine bâti, paysager et humain en inscrivant progressivement des actions de restauration utile, de pédagogie et d'animations, en lien avec la population.

Des logements sociaux

Deux logements sociaux sont réalisés, dès 1992, dans l'ancienne poste, puis deux gîtes ruraux dans l'ancien presbytère ainsi que les premiers aménagements du centre bourg. La population est associée en s'impliquant bénévolement dans l'accueil des touristes et de nombreux travaux d'entretien et de nettoyage. Puis neuf nouveaux logements sociaux sont créés en 1995, au centre du bourg, sous forme d'acquisition, réhabilitation dans des bâtiments vacants du XVII^e et XVIII^e siècle, l'effacement de réseaux, la réorganisation de la circulation piétonne et aires de sta-



Des bénévoles prennent part aux travaux d'entretien et de nettoyage.

Maison Pierres et Nature

tionnement, ainsi que le fleurissement completent cette opération et permettent à la commune d'obtenir le premier label CPRB (Commune Patrimoine Rural de Bretagne) en Ille-et-Vilaine.

Maison Pierres et Nature

De 1997 à 2002, la Maison Pierres et Nature, centre d'interprétation du patrimoine bâti et paysager et le circuit Pierres et Nature sont réalisés. «D'autre part, une friche agricole est transformée en une zone d'activité communale comprenant aujourd'hui une entreprise de design BCV création qui emploie 5 salariés, une maison d'habitation, deux gîtes ruraux, ainsi que deux fours à pain et deux puits réhabilités dans le cadre de chantiers écoles», explique Sylvain Cotto, le chef de projet.

Un commerce multi-services comprenant restauration, épicerie, boulangerie, point poste et point vert verra le jour en 2005, labellisé café de pays en 2009.

Récompenses

C'est dans l'objectif de poursuivre ses efforts que la municipalité de Mellé a souhaité réaliser un Agenda 21. Celui-ci a été labellisé «Notre village, terre d'avenir» en 2007 puis reconnu en 2008 par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM). Enfin la démarche globale de développement durable (Agenda 21) de Mellé a été récompensée par le premier prix des trophées Eco actions en décembre 2009 et en décembre 2010 par l'obtention du prix national les rubans du développement durable (voir notre article p. 29). ■

Claire Nioncel

Aventure humaine, en campagne

C'est en 1993 que Sylvie Le Calvez et Claire Lelièvre ont créé L'Acteur Rural, société de presse installée au cœur de la campagne normande. L'équipe de L'Esprit Village est installée en pleine campagne, dans un ancien corps de ferme à La Carneille, dans l'Orne.

Avec un groupe d'amis, professionnels de la communication pour certains et du développement local pour d'autres, passionné par la campagne, elles lancent l'Acteur Rural, un magazine national dont la vocation est de montrer que la campagne est certes lieu de mémoire, de culture, de savoir et de savoir-faire mais aussi lieu de création, d'innovation, laboratoire où se construit l'avenir autrement.

Elargir la diffusion

En 1995, elles s'associent au Groupe de presse Michel Hommell pour élargir la diffusion du magazine en kiosque qui change de nom pour l'occasion et devient Village magazine.

Tout au long de ces années, Village magazine est devenu le magazine de tous ceux qui souhaitent construire leur vie à la campagne. Un magazine pour partager les expériences de ceux qui vivent et souvent travaillent au quotidien à la campagne, découvrir des savoir-faire spécifiques au milieu rural, s'imprégner des modes de vie des différentes régions pour mieux les habiter, participer aux grandes mutations du milieu rural, imaginer des activités nouvelles et tisser un réseau de relations...

De nouveaux outils

Au fil des années, en complément du magazine, l'Acteur Rural se dote d'outils au service de tous ceux qui font vivre le monde rural : la Lettre de l'Acteur Rural destinée aux professionnels, remplacée ensuite par le Blog des Acteurs du développement territorial et durable, le site Internet du magazine Village, le pôle débat qui offre des services d'animation et de synthèse de colloques consacrés à ces mêmes problématiques...

Aujourd'hui, l'Acteur Rural, c'est une équipe



Une petite équipe qui fourmille d'idées.

permanente de 5 personnes et un réseau d'une quinzaine de rédacteurs professionnels répartis sur l'ensemble de l'hexagone. 16 ans plus tard, l'aventure continue. En septembre 2009, déjà le n°100 ! L'occasion pour le magazine de changer de visage pour mieux répondre aux attentes d'une société en quête d'authenticité. Village magazine devient L'Esprit village.

Mise en réseau

L'Esprit Village valorise les parcours, les territoires, les savoirs et savoir-faire. Il met en réseau tous ceux qui innovent et inventent de nouvelles façons de vivre sur les territoires. ■

C. N.

POUR EN SAVOIR PLUS

Village - L'Acteur Rural
La Caillère - 61100 La Carneille
Tél : 02 33 64 01 44
acteur.rural@wanadoo.fr

